

## ANNEXE 15

### GRILLE DE CONTROLE GUEST HOUSE

La présente annexe fournit les spécifications de la grille de contrôle qui correspond au rapport détaillé et complet de la visite d'inspection. La grille de contrôle doit être transmise par l'organisme évaluateur à la structure d'hébergement sur support papier ainsi que sur support numérique dans une forme non modifiable et compatible avec les logiciels utilisés par la Collectivité.

La forme doit respecter les spécifications fournies par la présente annexe. La version papier du rapport doit être signée de l'inspecteur et de la structure d'hébergement.

La grille de contrôle doit comprendre les données suivantes :

- Les données relatives aux informations générales
- Les données relatives au rapport détaillé d'inspection
- Les données relatives au résultat

### Informations générales

Champs	Caractéristiques du champ
Nom de la guest house	
Civilité du responsable d'exploitation	
Nom du responsable d'exploitation	
Adresse 1 de la guest house	
Adresse 2 de la guest house	
Code postal de la guest house	
Commune de la guest house	
Numéro SIRET	
Téléphone de la guest house	
Fax de la guest house	
Courriel de la guest house	
Site internet de la guest house	
Classement actuel	
Classement sollicité	
Date de la visite d'inspection (jj /mm /aaaa)	
Date d'émission du document (jj /mm /aaaa)	
Rapport accepté par la structure d'hébergement (répondre par oui ou non)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

<b>Champs</b>	<b>Caractéristiques du champ</b>
<b>Nom de l'organisme évaluateur accrédité</b>	
SIRET de l'organisme évaluateur	
Adresse 1 de l'organisme évaluateur	
Adresse 2 de l'organisme évaluateur	
Code postal de l'organisme évaluateur	
Commune de l'organisme évaluateur	
Téléphone de l'organisme évaluateur	
Fax de l'organisme évaluateur	
Courriel de l'organisme évaluateur	
Site internet de l'organisme évaluateur	
<b>Civilité de l'inspecteur</b>	
<b>Nom de l'inspecteur</b>	
Préciser absence de parc/jardin/espace extérieur	
Préciser absence de terrasse	
Préciser absence de spa	
Préciser absence de restaurant	
Nombre de chambres total	
Nombre de chambres à contrôler	
Nombre de chambres contrôlées	
Informations et justifications sur le différentiel de chambres contrôlées avec l'échantillonnage initial	
Autres informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu :	
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, nom du sous-traitant	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance :	<input type="checkbox"/> Partielle <input type="checkbox"/> Totale

## **Le rapport détaillé d'inspection**

Le rapport détaillé d'inspection devra mentionner les champs suivants dans l'ordre où les critères sont présentés dans le tableau de classement figurant en annexe 1 de la Délibération n° CT 19-3-2014 du 11 juillet 2014. Il correspond au tableau de classement de la catégorie demandée par l'établissement. Les critères ayant fait l'objet d'une validation sous-traitée doivent être signalés dans le champ «commentaires» de la grille de contrôle présentée ci-après par la mention « validation sous-traitée ».

N°	Intitulé du critère	Validation du critère	Nbre de points affectés	Catégorie de classement					Validation du critère	Points obtenus	Commentaires
				1*	2*	3*	4*	5*			
N°		Oui Non N/A	1 à 5	1*	2*	3*	4*	5*	Obligatoire Facultatif N/A		

(1) NA : non applicable – (2) Le champ commentaire peut faire référence à un document tiers (justification de validation du critère, justification détaillée d'une non-conformité, photo, justification d'exemption...)

## Les résultats

Le seuil de points obligatoires à atteindre est de 100%, toutefois une tolérance de 10% est acceptée. Les points obligatoires manquants pour atteindre les 100% de points obligatoires peuvent être compensés par trois fois plus de points facultatifs.

Ce calcul ne s'effectue que si la structure d'hébergement a obtenu le seuil minimum de 90%. Pour un résultat inférieur à 90% le classement sera refusé.

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée	
b) Nombre <b>minimal</b> de points obligatoires à respecter, 90 % de (a)	
<b>c) Nombre de points obligatoires atteints</b>	
<b>Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>d) Nombre de points obligatoires à compenser par des critères facultatifs (a) – (c) *3 :</b>	
Points facultatifs	
e) Nombre total de points facultatifs disponibles pour la catégorie demandée	
f) Nombre de points facultatifs à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	
g) Nombre de points facultatifs à atteindre : (d) + (f)	
<b>h) Nombre de points facultatifs atteints</b>	
<b>Respect du seuil de nombre de points facultatifs à atteindre :</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON